



Ville de Métis-sur-Mer



AVIS PUBLIC AUX RÉSIDANTS DE MÉTIS-SUR-MER

RÈGLEMENT NUMÉRO 17-119 ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER RÉVISÉ ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 14-88

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier que le Conseil municipal de Métis-sur-Mer a adopté, le 5 février 2018, un règlement portant le no.17-119 établissant le code d'éthique et de déontologie de la Ville de Métis-sur-Mer révisé et abrogeant le règlement numéro 14-88. Tous les intéressés peuvent prendre connaissance du dit règlement au bureau municipal.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

AVIS DONNÉ À MÉTIS-SUR-MER, ce 7^e jour du mois de février 2018.

Stéphane Marcheterre
Directeur général et secrétaire-trésorier

PUBLIC NOTICE BY-LAW #17-119 CONCERNING THE CODE OF ETHICS AND GOOD CONDUCT APPLICABLE TO ELECTED OFFICERS OF THE TOWN OF MÉTIS-SUR-MER REVISED AND REPEALING BY-LAW #14-88

PUBLIC NOTICE is hereby given to the citizens of the Town of Métis-sur-Mer by the undersigned, Stéphane Marcheterre, Director General and Secretary-Treasurer of the Town of Métis-sur-Mer, that the municipal Council of Métis-sur-Mer adopted, on February 5 2018, By-law #17-119 concerning the code of ethics and good conduct applicable to elected officers of the Town of Métis-sur-Mer revised and repealing by-law #14-88. Any interested party may consult the said By-Law at the office of the Municipality.

This By-Law comes into effect in accordance with the Law.

GIVEN AT MÉTIS-SUR-MER this 7th day of February 2018

Stéphane Marcheterre,
Director general and secretary-treasurer